



AIDE AUX RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Les personnes souhaitant héberger des familles Ukrainiennes peuvent se faire connaître auprès de la Mairie au **03 87 89 20 01**.

Ces propositions d'hébergement doivent préciser le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les établissements ciblés : nombre de chambres notamment.

Ces hébergements doivent permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les Ukrainiens déplacés (chauffage, eau chaude, restauration, habillement etc...)